



Politique sur la reconnaissance de l'engagement des membres de la Corporation de l'École secondaire privée mixte François-Bourrin

1. L'École secondaire privée mixte François-Bourrin fait sienne l'affirmation suivante :

« La reconnaissance de l'engagement est un élément essentiel pour préserver et construire l'identité des individus, donner un sens à leur engagement, favoriser leur développement et contribuer à leur bien-être professionnel. »

2. Objectifs de la politique

De façon générale, l'École secondaire privée mixte François-Bourrin veut veiller à ce que l'apport des personnes qui œuvrent dans l'établissement soit reconnu et à ce que cette reconnaissance s'appuie sur sa culture et ses valeurs.

De façon plus spécifique, l'École secondaire François-Bourrin veut par cette politique :

1. s'assurer que la contribution des membres de la corporation de l'École secondaire privée mixte François-Bourrin, soit reconnue au niveau institutionnel;
2. favoriser l'expression de cette reconnaissance par les personnes en situation de direction;
3. créer un cadre propice à la reconnaissance par les pairs;
4. développer un sentiment d'appartenance par une culture institutionnelle où chaque membre du personnel ou membre de la Corporation de l'École secondaire privée mixte François-Bourrin contribue à la reconnaissance des personnes et des groupes ou catégories de personnel;

3. Champ d'application

La politique sur la reconnaissance du personnel s'applique à l'ensemble des personnes qui travaillent ou œuvrent à l'École secondaire François-Bourrin et s'appuie sur la date d'entrée en fonction.

4. Définitions

Reconnaissance

Aux fins de la présente politique, l'École secondaire François-Bourrin retient les définitions suivantes.

La reconnaissance se définit d'abord comme une réaction constructive et authentique, fondée sur l'acceptation de toute personne comme un être unique, méritant le respect et désireux de donner son apport à l'organisation. Elle constitue une appréciation de la

contribution des personnes, en termes d'engagement, d'investissement personnel ou collectif et de mobilisation. La reconnaissance consiste à souligner l'importance de ces actions et de leurs résultats dans la réalisation de la mission de l'École secondaire privée mixte François-Bourrin.

Reconnaissance formelle

La reconnaissance formelle s'exprime dans le cadre d'activités planifiées et structurées visant à souligner l'appréciation de l'engagement démontré, l'effort consenti et le résultat atteint dans l'accomplissement du travail.

Reconnaissance informelle

La reconnaissance informelle vise à démontrer la même appréciation, mais se manifeste de façon spontanée, quotidienne.

La reconnaissance informelle par les pairs est d'autant plus importante que ces derniers sont souvent les mieux à même, au quotidien, de juger de la contribution apportée.

La reconnaissance exprimée par la personne en situation de direction, peut se manifester sous diverses formes, en particulier en favorisant l'information, le feed-back, la consultation, la participation aux décisions concernant les activités et projets en facilitant le développement des compétences des personnes, et, tout simplement, en les remerciant ou les félicitant.

5. Reconnaissance de l'engagement des personnes

L'École secondaire privée mixte François-Bourrin veut d'abord marquer sa reconnaissance quant à la durée de l'engagement des personnes qui œuvrent à la Corporation de l'École secondaire privée mixte François-Bourrin. La réalisation d'une plaque murale pour la reconnaissance des membres de la Corporation de l'École secondaire privée mixte François-Bourrin sera effectuée et mise à jour selon les événements.

5.1 Départ

Les personnes qui quittent la Corporation de l'École secondaire privée mixte François-Bourrin se voient remettre une lettre de remerciements de la Corporation de l'École secondaire privée mixte François-Bourrin signée par le président du conseil d'administration ou par la direction général de l'École. L'engagement de ces personnes dans l'établissement est de plus mis en valeur lors d'une activité particulière pour les personnes qui quittent la Corporation de l'École secondaire privée mixte François-Bourrin. Une marque de reconnaissance d'une valeur de \$50.00 lui sera attribuée.

5.2 Événements particuliers

La naissance ou l'adoption d'un enfant

Les personnes concernées recevront une carte de félicitations signée par les administrateurs de l'École secondaire privée mixte François-Bourrin. Un cadeau ou un certificat cadeau d'une valeur approximative de \$35.00 sera remis aux parents.

Hospitalisation suivie d'une convalescence de plus de 2 semaines.

Les administrateurs de la Corporation de l'École secondaire privée mixte François-Bourrin seront invités à signer une carte de circonstance et/ou à loger un appel et/ou à rendre visite à ladite personne.

Décès

Les membres qui sont affligés par un décès recevront des sympathies par carte signée par les administrateurs de la Corporation de l'École secondaire privée mixte François-Bourrin. Un représentant de la Corporation de l'École secondaire privée mixte François-Bourrin et/ou des employés se rendra (se rendront) au salon funéraire. Ceci s'applique pour le décès des : père, mère, sœur, frère, fille, fils, conjoint, beau-père, belle-mère, beau-frère, belle-sœur, beau-fils, belle-fille.

Pour le décès des : père, mère, sœur, frère, fils, fille, conjoint, beau-père, belle-mère, employé permanent un don ou une plante sera envoyé à la famille (valeur entre 50\$ et 75\$).

Pour que cette politique se réalise, il est important que les personnes touchées ou les collègues de travail informent le secrétariat et/ou la direction de l'École secondaire privée mixte François-Bourrin des événements qui surviennent.

6. Structure fonctionnelle

6.1 Participent à l'application de la présente politique :

- tous les membres de la Corporation de l'École secondaire privée mixte François-Bourrin;
- toutes les personnes en situation de direction, direction générale, directrice des services pédagogiques